



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique forestière

Question écrite n° 124508

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les difficultés que rencontre la filière bois. Conscient des enjeux le Président dans la République a annoncé des mesures le 28 avril 2011 à Éggletons en Corrèze. Il lui demande si le Gouvernement va encourager et soutenir le développement de l'industrie de transformation du bois par des apports en fonds propres de forestiers privés à travers la démarche Forinvest *business angels*.

Texte de la réponse

Le développement de la filière forêt-bois nécessite de fédérer l'ensemble de ses acteurs, les collectivités locales et l'État autour d'un objectif commun de mobilisation accrue de la ressource forestière tout en préservant mieux la biodiversité et sa capacité à s'adapter au changement climatique. Le développement de la filière forêt-bois s'inscrit pleinement dans la démarche de « croissance verte » portée par le Grenelle de l'environnement et l'utilisation du bois suscite un engouement très important de la part des consommateurs, aussi bien dans le domaine de la construction que dans celui de l'énergie. Soucieux d'apporter leur concours au développement à l'aval de la filière d'une industrie compétitive et utilisatrice de bois français, les forestiers privés de France ont créé le 26 mai 2010 l'Association Forinvest Business Angels. Elle a pour objet la mise en relation de ses adhérents avec des entrepreneurs, créateurs de projets innovants et à fort potentiel de développement, pour leur permettre de rééaliser des investissements concourant efficacement au développement d'industries du bois performantes. Il s'agit avant tout d'une initiative professionnelle émanant des propriétaires forestiers et c'est dans ce cadre que le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) entend l'encourager. Un appui financier a été apporté pour le lancement de l'opération par le MAAPRAT pour aider à la mise en place des expertises économiques, comptables et juridiques nécessaires. Cet appui n'a pas vocation à perdurer après 2012.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124508

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13177

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1296